

Date de dépôt : 6 février 2019

Rapport du Conseil d'Etat au Grand Conseil sur les bilans de législature 2014-2018 en matière de culture et de sport (LCulture/LSport)

Mesdames et
Messieurs les députés,

Selon la loi sur la culture, du 16 mai 2013, et la loi sur le sport, du 14 mars 2014, le département chargé des deux politiques publiques que sont la politique culturelle cantonale et la politique du sport doit rendre un rapport d'activité la dernière année de chaque législature (respectivement art. 13 et art. 24).

Les deux lois étant entrées en vigueur peu avant et pendant la législature 2014-2018, c'est la première fois que le Conseil d'Etat a le plaisir de déposer auprès du parlement ces deux bilans de législatures (cf. annexes).

Les faits marquants de ces quatre dernières années tant pour la culture que pour le sport peuvent être résumés ainsi :

- **La répartition des tâches** : les deux politiques publiques ont été impactées par le vote de deux nouvelles lois portant sur la répartition des tâches entre les communes et le canton. Les prérogatives de chaque collectivité publique ont été définies et suivies de transferts budgétaires. Le département a œuvré d'abord à la négociation des principes de la répartition, puis à la définition du cadre légal et réglementaire, et enfin à l'implémentation concrète.
- **Les infrastructures** : le canton s'est fortement engagé en faveur d'infrastructures cantonales avec le vote de subventions d'investissement et/ou de fonctionnement pour la Nouvelle Comédie, le Théâtre de Carouge, la MRL ou le Stade de Genève.
- **La coordination au sein de l'administration** : la réunion au sein d'un même office de la culture et du sport des deux politiques publiques a permis de travailler sur de nouvelles synergies et de structurer une meilleure coordination entre la culture et le sport au sein de l'administration.

Pour la législature 2018-2023, le Conseil d'Etat va poursuivre son action visant à coordonner les deux politiques publiques sur le territoire cantonal, à soutenir les artistes et les organismes culturels, ainsi que les clubs et organismes sportifs. Il s'est fixé pour objectifs de favoriser la formation et promouvoir davantage l'accès à la culture et au sport pour toutes et tous. Concernant la culture, le Conseil d'Etat présentera prochainement les grandes orientations de la politique culturelle du canton, qui sera élaborée à la suite d'un processus de concertation avec les communes et les milieux culturels. Une telle démarche sera également entreprise ultérieurement pour le sport.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les Députés, à prendre acte du présent rapport et de ses deux annexes.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Michèle RIGHETTI

Le président :
Antonio HODGERS

Annexes :

- 1) *Rapport de législature 2014-2018 Culture*
- 2) *Rapport de législature 2014-2018 Sport*

Rapport de législature 2014 – 2018

N01 Culture

Office cantonal de la culture
et du sport



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Table des matières

1. Eléments stratégiques.....	p. 3
2. Soutiens aux organismes et acteurs culturels.....	p. 4
3. Politique du livre.....	p. 4
4. Quelques repères chiffrés.....	p. 5
5. Fonds cantonal d'art contemporain.....	p. 7
5.1. Collection.....	p. 7
5.2. Commande publique.....	p. 7
5.3. Soutien à la création.....	p. 8
6. Infrastructures et lieux.....	p. 8
7. Accès à la culture.....	p. 9
7.1. Enseignements artistiques de base.....	p. 9
7.2. Ecole&Culture.....	p. 11
7.3. Mesures tarifaires.....	p. 12
7.4. Sport-art-études.....	p. 13
8. Conclusion.....	p. 13

1. Eléments stratégiques

Durant cette législature, le Conseil d'État s'est fixé comme objectif de coordonner l'engagement de l'État en matière culturelle afin d'en favoriser l'accès à un large public et de contribuer au rayonnement régional et international de Genève.

Le règlement d'application de la loi sur la culture est adopté par le Conseil d'État le 13 mai 2015. Il concrétise les deux principales innovations de la loi votée en 2013, à savoir les mesures relatives à la prévoyance sociale des artistes entrées en vigueur le 1^{er} janvier 2016 et la création du Conseil consultatif de la culture. Ses membres sont nommés par le Conseil d'État le 25 novembre 2015, ce qui permet dès lors à cet organe de siéger dès le début 2016.

En novembre 2015, une déclaration conjointe du Conseil d'État et du Conseil administratif de la Ville de Genève concernant l'application à la politique culturelle est signée.

Issue de cet accord, la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de culture (LRT-2) est adoptée en septembre 2016. Avec son entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2017, le canton est désormais en charge de l'ensemble des subventions et fonds généraux destinés à la diffusion, à la politique du livre, à la création cinématographique et au financement de certaines institutions de rayonnement supra-cantonal. Par ailleurs, les financements d'une trentaine d'institutions et manifestations dites "intermédiaires" ainsi que des fonds généraux de soutien à la création sont transférés du canton aux communes et particulièrement à la Ville de Genève. Ainsi, à titre d'exemple, le Théâtre de Carouge est désormais sous la responsabilité entière de la commune et la Fondation Martin Bodmer à Coligny est entièrement sous l'égide du canton. Les activités de soutien dédiées à l'art contemporain n'ont pas été impactées par cette répartition des tâches.

Le règlement d'application de la loi sur la culture a dû être modifié en conséquence. Sa nouvelle mouture a été adoptée par le Conseil d'État le 14 mars 2018.

Les institutions d'intérêt stratégique identifiées à l'époque sont le Grand Théâtre, l'Orchestre de la Suisse Romande (OSR) et la Bibliothèque de Genève. Le terme "d'intérêt stratégique" étant difficile à définir, les travaux de répartition de ces institutions font l'objet d'une deuxième phase et se sont poursuivis durant l'année 2017 sans aboutir à un accord ni sur le Grand Théâtre, ni sur la Bibliothèque de Genève. En revanche, un projet de loi a été adopté pour confirmer le statut de l'OSR comme tâche conjointe du canton et de la Ville de Genève. A l'avenir, cette institution au rayonnement international incontesté est appelée à intégrer la future Cité de la musique, aux côtés de la Haute école de musique.

Une initiative populaire «Pour une politique culturelle cohérente à Genève» a été lancée par un des acteurs culturels en août 2017 et validée par la Chancellerie au début de l'année 2018.

Durant cette législature, le département de l'instruction publique, de la culture et du sport aura déposé deux projets de loi en lien avec la LRT-2, deux versions du règlement d'application de la loi sur la culture ainsi que douze projets de loi de subventionnement en faveur des institutions culturelles et trois projets de loi d'investissement en collaboration avec le département des finances (Nouvelle Comédie, Théâtre de Carouge et Maison de Rousseau et de la Littérature).

Relevons encore que depuis le 1^{er} janvier 2017, les services cantonaux de la culture et du sport sont rassemblés au sein d'une nouvelle entité, l'office cantonal de la culture et du sport. La réunion de ces

deux domaines d'activités et l'intégration des programmes d'activités de loisirs participent à l'élaboration d'une offre d'accès et de formation mieux coordonnée pour tous les habitants du canton, et particulièrement les jeunes.

2. Soutiens aux organismes et acteurs culturels

Entre 2014 et 2018, le canton a poursuivi sa politique de soutien aux organismes et acteurs culturels selon différents axes visant à contribuer, par son financement, à la diversité des arts et des expressions culturelles. Jusqu'à l'introduction de la LRT-2, les aides financières régulières et ponctuelles du canton s'inscrivaient de manière subsidiaire aux actions de la Ville et des communes.

Durant cette législature, de nouveaux soutiens réguliers pour le fonctionnement d'institutions comme le Grand Théâtre de Genève ou la Maison de Rousseau et de la littérature ont été mis sur pied. Un soutien renforcé à trois institutions muséales a également été voté: le Musée International de la Croix-Rouge et du Croissant-Rouge, la Fondation Martin Bodmer et le MAMCO.

Au niveau des soutiens ponctuels à la création, à la diffusion, au livre et à la relève artistique, le canton a traité annuellement plus de 800 dossiers et a attribué des subventions à près de 200 projets culturels dans les domaines suivants: art contemporain, design, vidéo, musique, arts de la scène, littérature, bande dessinée et art pluridisciplinaire.

Le canton a poursuivi sa politique d'encouragement à la diffusion et au rayonnement, notamment en collaboration avec la Confédération (Pro Helvetia), la Ville de Genève et la commune de Meyrin, par le renouvellement en 2015 et en 2018 de conventions de soutien conjoint en faveur de compagnies de danse et de théâtre qui rayonnent au-delà de nos frontières.

Le canton a aussi renouvelé son partenariat avec la Ville de Genève et le CERN pour la bourse Collide@CERN rapprochant les arts et les sciences. Toujours dans le domaine des échanges artistiques, plus d'une vingtaine de bourses ont été accordées pour des résidences à l'étranger et à Genève. Le canton a également attribué chaque année, seul ou conjointement avec la Ville, plus d'une trentaine de bourses et prix à différents plasticiens, auteurs, dessinateurs, musiciens, commissaires d'exposition et espaces d'art contemporain. Ces mesures permettent à ceux qui en bénéficient de réaliser un projet précis.

En matière de cinéma, en plus de sa contribution au financement de la création cinématographique via la Fondation Cinéforum, le canton a organisé tous les deux ans la cérémonie de la remise des prix du cinéma suisse au BFM en collaboration avec l'Office fédéral de la culture et la Ville de Zurich.

Enfin, le canton a poursuivi pendant cette législature le soutien et la mise à disposition de résidences et d'ateliers à Genève et à l'étranger.

3. Politique du livre

Dès 2015, les soutiens au livre ont été réorganisés pour s'adapter à l'évolution du domaine. Une bourse d'aide aux écritures numériques et une bourse d'aide à la création en bande dessinée ont été ouvertes. A titre d'exemple, en 2015, 10 librairies ont reçu un soutien pour un projet original de médiation et 52 ouvrages ont bénéficié d'une aide financière attribuée dans le cadre du fonds de soutien à l'édition.

Depuis la répartition des tâches et la reprise de la politique du livre en janvier 2017, le canton a défini des axes prioritaires et des actions. Un dispositif de soutien à la promotion et à la diffusion du livre a été mis en place, visant la mise en valeur des acteurs du livre genevois sur le plan régional et international. Cet encouragement permet également de favoriser l'attractivité et le dynamisme de la vie littéraire genevoise.

En novembre 2017, le Grand Conseil a voté les deux projets de loi proposant l'octroi d'une subvention de fonctionnement à la Maison de Rousseau et de la Littérature pour les années 2017 à 2020 ainsi que la mise à disposition du bâtiment du 40 Grand-Rue pour le déploiement du projet.

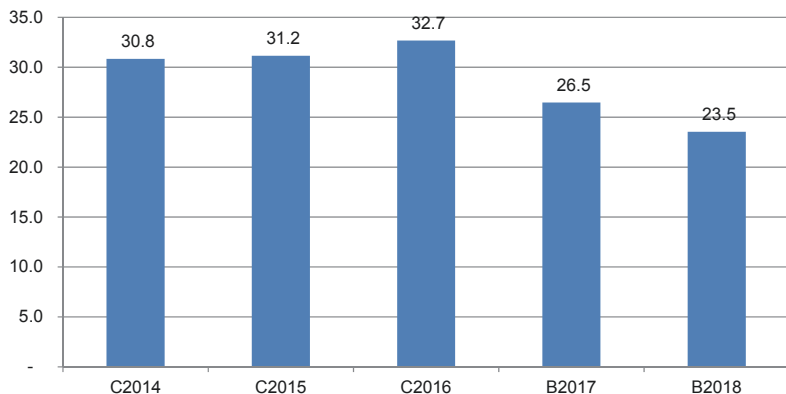
La bande dessinée et l'illustration, pratiques reconnues en tant que patrimoine immatériel genevois, ont été identifiées comme des domaines à soutenir et à promouvoir tout particulièrement.

En 2015, à l'initiative de la Fondation BNP Paribas le canton a élaboré un partenariat public-privé (PPP) visant à promouvoir la lecture de la bande dessinée romande au sein des établissements scolaires. Ainsi, est né le Prix BD Zoom. Ce prix de 10'000 F a été attribué pour la première fois en 2016 par 600 élèves de l'enseignement secondaire II issus de toutes les filières. Ceux-ci désignent leur bande dessinée préférée, parmi les albums édités en Romandie ou réalisées par un auteur romand durant l'année. Reconduit en 2017 et 2018, ce projet permet faire découvrir à un très grand nombre de jeunes la créativité et le foisonnement de la création en bande dessinée romande tout en introduisant un nouveau support d'enseignement dans le contexte scolaire, source de créativité et d'apprentissages singuliers.

4. Quelques repères chiffrés

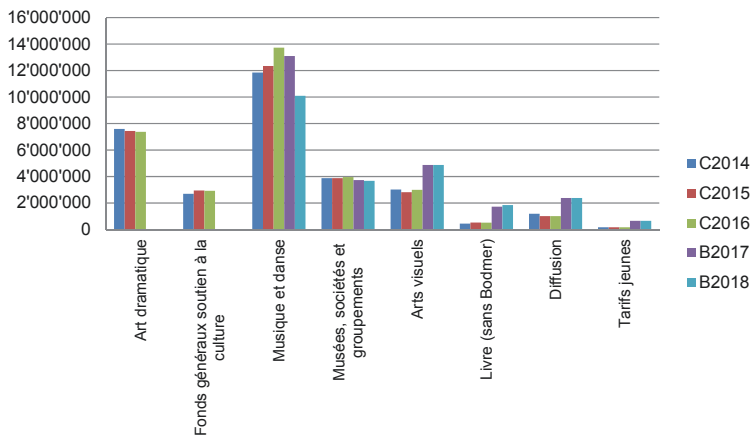
Les aides financières versées par le canton ont évolué de 32.7 à 26.5 millions suite à la répartition des tâches entre les communes et le canton. Dès 2017, en effet, un montant de 12.5 millions de subventions est réalloué du canton aux communes et un montant de 5 millions de subventions est transféré des communes au canton via le fonds de régulation, soit une variation nette de -7.5 millions dans le cadre de la LRT-2.

Subventions Culture (en million)



Selon le tableau ci-après, on peut observer que les subventions pour l'art dramatique et les fonds généraux ont totalement disparu dès 2017, alors que celles pour les tarifs jeunes et le livre ont augmenté. Les subventions pour les arts visuels ont également augmenté et ceci en raison de la reprise, par le canton, de l'intégralité du soutien à la création dans le domaine du film. De même, la responsabilité de l'entier de la politique de soutien au livre entraîne une augmentation sensible des fonds dédiés.

Evolution des subventions suite à la RT



Enfin, notons que, selon la loi sur les indemnités et les aides financières (LIAF), le canton a négocié 61 conventions et déposé 12 projets de loi de subventionnement, 3 projets de loi d'investissement et 2 projets de loi-cadre durant ces quatre ans et demi.

5. Fonds cantonal d'art contemporain

La loi relative au Fonds cantonal d'art contemporain (FCAC) (C 3 09), du 7 mai 2010, est la base légale sur laquelle se fonde le fonctionnement du FCAC. Afin de répondre aux buts qui lui sont fixés dans le texte de loi, les activités du FCAC s'articulent autour de trois grands axes: la collection d'œuvres mobiles, la commande publique et le soutien à la création.

5.1. Collection

La politique d'acquisition est articulée autour d'ensembles reflétant la diversité de la scène locale et constitués du travail des artistes genevois et nationaux confrontés à celui d'artistes internationaux. Les acquisitions se font sur proposition des membres de la commission consultative ou des collaboratrices du FCAC. Depuis 2016, la collection est pensée comme la constitution d'un patrimoine et non plus uniquement comme une forme de soutien. Entre 2014 et 2017, la collection s'est enrichie de 207 nouvelles œuvres.

À partir de 2014, une nouvelle politique de prêt des œuvres dans l'administration a été mise en place. Elle a été rendue plus sélective afin de mettre la collection en valeur, tout en lui assurant des conditions satisfaisantes de conservation et de sécurité. Durant cette législature, le FCAC a prêté plus de 110 œuvres à de nombreuses institutions dans le cadre d'expositions. En décembre 2015, l'ensemble de la collection, plus de 3'200 pièces, a déménagé aux Ports-Francis, un espace beaucoup plus adapté aux réserves d'œuvres d'art que la cave du bâtiment sis Sentier des Saules, trop exigüe et exposée à des risques d'inondation. Le travail de migration de l'inventaire de la collection du programme informatique Collecto à ArtPlus a été finalisé à la fin de l'année 2017. La collection sera progressivement accessible sur le web à partir de l'été 2018.

5.2. Commande publique

En 2015, un constat d'état de l'ensemble des œuvres de la collection dans l'espace public et la mise sur pied d'une banque de données de photographies documentaires ont permis d'établir une liste des priorités en matière de restauration. Le nombre d'œuvres restaurées entre 2014 et 2016 s'élève à 17.

Projet Art&Tram

Le projet d'art public Art&Tram, piloté par le canton de Genève, a été initié en 2009 par 4 communes traversées par la ligne du tram 14: Lancy, Onex, Confignon et Bernex, communes auxquelles la Ville de Genève s'est ensuite associée. Sa réalisation consiste en une série de 5 interventions artistiques permanentes le long de la ligne du 14, et une rame de tramway, le Tram Rose de Pipilotti Rist.

Durant la législature 2014-2018, 3 œuvres ont été réalisées, une sculpture monumentale d'Ugo Rondinone à Onex, 11 mâts-sculptures d'Eric Hattan à Confignon et le Monochrome Rose de Pipilotti Rist. L'œuvre de John Armleder sera installée à la Gare Cornavin courant 2018. Un effort tout particulier a également été porté sur la communication et la médiation d'Art&Tram. La signalétique des arrêts a été réalisée avec le concours de la Haute école d'art et de design de Genève (HEAD).

Association P3ART

Le FCAC a participé à la création d'une association à but non lucratif, nommée P3ART, dans le but de promouvoir l'art dans l'espace public à Genève, par la constitution d'une plateforme de rencontres, de conseils et de dialogues entre structures publiques et privées intéressées pas l'art dans l'espace public.

5.3. Soutien à la création

Les aides à la production en art contemporain sont apportées sur préavis de la commission consultative du FCAC, validés par la direction de l'office cantonal de la culture et du sport sur délégation de la conseillère d'État. Entre 2014 et 2017, l'aide à la production en art contemporain a permis de soutenir plus de 113 projets, plus de 58 lauréats ont reçu des prix ou des bourses et 4 publications d'artistes qui ont résidé à Berlin ont vu le jour.

6. Infrastructures et lieux

Les pratiques culturelles représentent des dynamiques essentielles de la fabrique urbaine ; dans la continuité notamment des travaux du RAAC, le DIP a conforté la politique publique des lieux culturels par le renforcement de cette thématique au cœur des préoccupations l'OCCS.

Le rôle central du canton en matière de politique des lieux culturels a ainsi été réaffirmé, en assurant une stratégie d'ensemble en vue d'une répartition équilibrée des équipements sur le territoire cantonal et en veillant à la mixité des quartiers et à la réduction des inégalités territoriales. Le canton assume également un rôle pivot dans la mission que lui confère le plan directeur cantonal (PDCn) d'appuyer et de renforcer les initiatives communales et la coordination en vue de la réalisation d'équipements culturels et de lieux pour la création et la diffusion. L'OCCS a renforcé la collaboration entre les différents départements et entités pour trouver des solutions adéquates en termes d'aménagement et pour répondre aux besoins avérés des acteurs culturels.

Le Conseil d'Etat a fait siennes les recommandations issues de l'étude Genève, la nuit Stratégie territoriale pour la vie nocturne culturelle et festive du bureau msv. Il a instauré un groupe de coordination interdépartemental présidé par le DIP et élargi les missions de la Plateforme de concertation sur les lieux culturels. Une vision transversale de la stratégie d'implantation des lieux de vie nocturne, culturels et festifs à l'échelle du canton est aujourd'hui guidée par la nouvelle fiche A 21 du PDCn.

De manière générale, le canton se positionne dans un rôle de facilitateur et de garant d'une vision cohérente de la culture sur l'ensemble du territoire. Deux axes se dégagent : l'intégration de la culture dans les nouveaux quartiers, par des lieux de création et de diffusion et le travail sur le "recyclage" des bâtiments permettant leur réaffectation de manière temporaire (les Saules) ou pérenne (Pavillon Sicli) en faveur de la culture.

La politique des lieux culturels marque une nouvelle relation à la ville, au territoire et à l'espace public. Les lieux d'expérimentations déjà soutenus par le département – au PAV notamment – et la richesse du tissu existant (dont témoigne la carte désormais existante des lieux culturels indépendants à Genève) le démontrent. Il est également essentiel que l'État poursuive son soutien à la création indépendante et aux acteurs culturels dans la mise à disposition de lieux – celle-ci se déployant déjà dans des lieux appartenant au canton, comme Kugler, Picto, 76 Acacias, Maison Baron, Gravière, Motel Campo, etc.

En terme d'investissement, le parlement cantonal a voté deux lois l'une portant sur un montant de 45 millions en faveur de la Nouvelle Comédie, l'autre de 10 millions pour la construction d'un nouveau théâtre sur le site du théâtre de Carouge

Durant cette législature, le canton a continué à collaborer avec la Fondation pour la promotion de lieux pour la culture émergente (FPLCE) qui a pour but de faciliter l'accès à des lieux adaptés à la pratique d'activités culturelles dans le canton. Grâce à cette action, des projets novateurs pour des lieux culturels dynamiques, favorisant l'échange et l'ouverture ont pu être soutenus.

En décembre 2013, après avoir assuré le suivi des projets culturels durant deux ans, le service cantonal de la culture a mandaté l'association de la Maison de l'architecture afin d'élaborer la programmation culturelle, en assurer la cohérence et coordonner les projets culturels. En 2016, le Conseil d'État a décidé de créer un centre consacré à l'architecture, à l'urbanisme et au design au sein du Pavillon Sicli, rue des Acacias. Enfin, l'Association Pavillon Sicli a officiellement vu le jour en février 2017. Elle réunit la Fédération des architectes et ingénieurs de Genève, la Fédération genevoise des métiers, la HEAD, la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève et la Maison d'architecture de Genève.

7. Accès à la culture

Le Conseil d'État s'est fixé comme objectif pour cette législature de "coordonner l'engagement de l'État en matière culturelle et sportive, ceci dans le but de favoriser dans ces domaines l'accès à un large public et de contribuer au rayonnement régional et international de Genève".

L'accès à la culture est un des moyens permettant de favoriser au sens large la participation à la culture de tout un chacun. Le droit à cette participation est défini par la Déclaration universelle des droits de l'homme (art. 24 et art. 27), la Convention relative aux droits de l'enfant (art. 31) et est repris dans la Constitution genevoise (art. 207, art. 208, art. 216, art. 217 et l'art. 219).

Enfin, la politique publique cantonale en matière de culture, étendue aux loisirs (N), et plus particulièrement la participation de tous, est précisée dans les lois cantonales sur l'instruction publique (LIP), la culture (LC) et l'enfance et la jeunesse (LEJ).

Rappelons que la culture est un vecteur permettant de créer au sein d'une société des dynamiques et des interactions interculturelles et intergénérationnelles favorisant la cohésion sociale. La participation des citoyens, sans discrimination, à la vie culturelle vise le bien-vivre ensemble et favorise la socialisation. De plus, la pratique d'un art permet de développer ses capacités créatrices et motrices ainsi que le sens esthétique et critique. Elle favorise le bien-être, l'épanouissement personnel tout en promouvant l'égalité des chances en termes d'inclusion, voire de santé. Dans le cadre de sa politique culturelle, le canton vise à offrir l'opportunité à tout un chacun de prendre part ou d'assister à une manifestation culturelle, de pratiquer une activité artistique, régulière ou ponctuelle, ainsi que de se former aux métiers des arts et de la culture.

Entre 2013 et 2018, le canton a principalement travaillé sur quatre dispositifs visant à favoriser la participation et l'accès à la culture particulièrement pour les jeunes publics: les enseignements artistiques de base, Ecole&Culture, les mesures tarifaires et Sport art études.

7.1. Enseignements artistiques de base

Les enseignements artistiques de base (EAB) sont une tâche publique déléguée par le canton à des institutions au sens de la loi sur l'instruction publique (article 106) et selon des modalités précisées dans le règlement d'application (C 1 10.04). Ils répondent également aux exigences du nouvel article 67a de la Constitution fédérale adoptée par 72.7% de la population suisse.

Les 10 entités concernées sont le Conservatoire de Musique de Genève, le Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre de Genève, l'Institut Jaques-Dalcroze, l'École des musiques actuelles et technologies musicales, L'Espace Musical, l'École de Danse de Genève, Les Cadets de Genève, L'Ondine Genevoise – Académie de musique (Ondine), le Studio Kodály et l'Accademia d'Archi. Elles sont toutes membres de la Confédération des écoles genevoises de musique, rythmique, danse et théâtre (CEGM).

Le canton verse 32 millions à cette prestation publique qui est destinée à plus de 10 000 élèves et est dispensée par près de 500 enseignants. Les EAB constituent une étape indispensable dans le développement d'une pratique artistique et d'un accès à la culture.

Ils s'adressent tant aux amateurs qu'aux jeunes talents. Ces filières tiennent compte de leurs besoins comme de leurs aptitudes en proposant des cours adaptés.

	Nombre d'élèves 4-25 ans	Nombre d'ETP enseignant-e-s	Montant de la subvention (B2018)
CPMDT-Conservatoire populaire de musique, danse et théâtre	3'759	91	13'414'479
CGM-Conservatoire de musique de Genève	2'334	64	10'817'236
IJD-Institut Jaques-Dalcroze	1'915	22	4'231'136
EM-Espace Musical	332	9	536'217
ETM-Ecole des musiques actuelles et technologies musicales	244	10	1'059'956
EDG-Ecole de Danse de Genève	257	5	392'835
Les Cadets	179	5	523'342
Studio Kodály	235	8	446'535
AA-Accademia d'archi	147	5	309'915
Ondine Genevoise	117	3	280'029
Confédération des écoles genevoises de musique, rythmique et danse			288'179
Harmonisation des conditions cadres d'enseignement			480'000
Remboursement des écolages de musique			1'149'900
Total	7'185	222	33'929'759

Le dispositif des EAB a pour objectif:

- La coordination d'enseignements artistiques dispensés par des organismes accrédités et dont la nécessité comme la qualité est reconnue par le canton;
- La réalisation d'enseignements publics de base dans les domaines de la musique, de la rythmique, de la danse et du théâtre;
- L'organisation d'un enseignement pour des enfants et des jeunes de 4 à 25 ans avec des cours individuels et collectifs ainsi que la coordination de filières intensives et préprofessionnelles visant à former les professionnels de demain;
- La mise en réseau des entités accréditées au sein de la CEGM afin de mutualiser les moyens et les bonnes pratiques;
- Le travail en partenariat avec le canton, les villes, les communes et les institutions publiques du canton;
- Le respect de la diversité des pratiques et des pédagogies;

- L'équité de traitement pour tous les jeunes citoyens en visant, par des écolages attractifs, à favoriser l'accès le plus large aux divers enseignements.

Durant cette législature, un effort particulier a été réalisé dans le but d'harmoniser les conditions cadres d'enseignement, de soutenir plus de familles par un principe de remboursement des écolages et de poursuivre l'effort de mutualisation des projets et des processus entre les écoles.

Les subventions ont donc évolué selon les principes cités ci-dessus et ont augmenté de 981 749 F au cours de cette législature. Dans l'absolu, les subventions de fonctionnement versées aux 10 écoles ont diminué de 100 000 F. En revanche, un montant complémentaire de 480 000 F visant à l'harmonisation des conditions cadre d'enseignement a été voté au budget 2018. Enfin, un montant supplémentaire a été inscrit au budget afin de pouvoir répondre aux nombreuses demandes de remboursement d'écolage reçues par le service des bourses et prêts d'études (720 demandes pour l'année scolaire 13-14 et 1027 pour 2017-2018).

7.2. Ecole&Culture

Le dispositif Ecole&Culture (E&C) mis sur pied à la rentrée scolaire 2013-2014 a réuni au sein du service cantonal de la culture les structures œuvrant précédemment dans les différents degrés d'enseignement. L'objectif était de pouvoir mieux coordonner l'offre très abondante proposée par les milieux culturels genevois aux écoles en poursuivant les objectifs suivants:

- garantir l'accès à la culture à l'ensemble des élèves du DIP, tous degrés et filières confondus via des propositions spécifiques;
- renforcer la place des arts et de la culture à l'école;
- faciliter l'accès des écoles à l'information sur l'offre culturelle;
- optimiser l'utilisation des ressources humaines et financières consacrées à l'accès à la culture en milieu scolaire.

Le travail d'E&C suppose une étroite collaboration avec les artistes, créateurs et médiateurs, en mettant l'accent sur la qualité avérée des productions. Une attention particulière est portée aux classes d'élèves provenant de milieux sociaux culturels défavorisés.

Inscrite tout au long de la scolarité, cette sensibilisation à la culture se construit en harmonie avec les plans d'études et les objectifs d'apprentissage. Elle donne aux élèves l'occasion de se forger une opinion informée sur les diverses expressions artistiques, de développer sa capacité à les recevoir et à les aborder d'une façon renseignée, d'éveiller un esprit critique et aussi de découvrir les aptitudes professionnelles nécessaires aux métiers de la culture.

E&C contribue au développement des facultés d'éveil, d'exploration et d'apprentissage des élèves et offre également l'opportunité de participer de manière inédite à la vie culturelle genevoise.

Toutes les propositions culturelles faites par E&C, en collaboration étroite avec les organismes et acteurs culturels du canton, répondent à la volonté de permettre au public scolaire d'explorer des univers artistiques tel que celui de la danse, du théâtre, des arts plastiques et numériques, du cinéma, de la musique, du domaine de l'écriture et de l'édition du livre.

Rappelons que les projets E&C sont sélectionnés selon les critères suivants:

- qualité et originalité artistique du projet;

- professionnalisme des porteurs de projet et qualité de leurs précédentes créations;
- adéquation pour un public scolaire en comparaison avec un public familial;
- liens avec le plan d'études romand (PER) et les plans d'études du secondaire II;
- liens avec les institutions genevoises, la vie scolaire et la cohésion sociale;
- correspondance du projet à l'âge du public;
- faisabilité technique de la prestation;
- coût du projet par élève et respect du budget (complémentarité entre les différentes offres de la saison, les domaines artistiques, l'agenda).

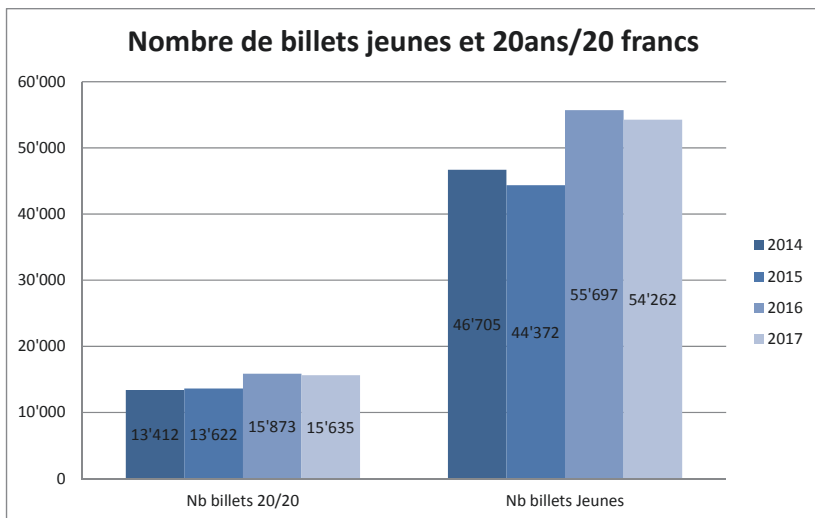
Chaque année, E&C propose environ 450 activités différentes (qui sont données entre 1 et 40 fois) et touche près de 150'000 élèves.

7.3. Mesures tarifaires

Depuis janvier 2017, suite au vote de la loi sur la répartition des tâches (LRT-2), le canton a repris la gestion des mesures tarifaires pour le jeune public, tâche précédemment exercée par la Ville de Genève. Ces mesures visent à diminuer le coût du billet pour les élèves et les jeunes lorsqu'ils se rendent à une manifestation artistique ou visitent une institution culturelle.

La reprise de ces activités a permis d'harmoniser la politique tarifaire et les montants attribués. Les trois tarifs fonctionnent selon les principes suivants:

- Billets jeunes/étudiants/apprentis: la subvention couvre le manque à gagner jusqu'au plein tarif permettant aux lieux culturels de proposer des tarifs étudiants sans perdre de recettes.
- Carte 20 ans/20 francs: les détenteurs de carte peuvent obtenir des tarifs inférieurs au tarif jeune (en général au moins 10%), le canton couvrant le manque à gagner.
- Billets E&C (cf. chapitre 5.2) les tarifs ont été négociés et varient entre 5 F le billet, pour le cinéma, et 10 F au maximum, pour les arts de la scène.



Un travail avec la direction générale des systèmes d'information (DGSi) a permis de développer un outil de commande et de vente en ligne de la carte.

Le nombre de billets jeunes et cartes 20ans/20francs vendus ces deux dernières années a fortement augmenté. Aujourd'hui, plus de 70'000 jeunes en bénéficient pour un montant total de plus de 600 000 francs. En 2017, le canton a subventionné en moyenne chaque billet à hauteur de 8,60 francs.

7.4. Sport-Art-Etudes

Le dispositif sport-art-études (SAE) permet aux jeunes talents de concilier une formation scolaire ou professionnelle et une pratique artistique ou sportive de haut niveau.

Il leur propose les prestations suivantes:

- Aménagement des horaires;
- Libération pour les compétitions;
- Dispense des cours d'éducation physique;
- Possibilité d'allonger la durée des études (en fonction du dossier);
- Soutien scolaire;
- Bilan de santé transdisciplinaire facultatif;
- Coordination et suivi assurés par des doyens spécifiques.

Pour les disciplines artistiques, le dispositif SAE est exclusivement réservé aux élèves susceptibles de suivre, à terme, une formation professionnelle certifiante reconnue par la Confédération (CFC, Bachelor, Master) dans le domaine concerné. Pour plus de détails se référer au rapport de législation N02 Sport.

8. Conclusion

Le service cantonal de la culture a rempli ses missions jusqu'à la création de l'office cantonal de la culture et du sport en janvier 2017. Cette création est intervenue en même temps que l'entrée en vigueur de la LRT-2.

En terme financier, la LRT-2 a diminué l'enveloppe globale dédiée à la culture au niveau cantonal. Néanmoins, pour les bénéficiaires, aucune perte ne devrait a priori apparaître. Les montants ont été transférés et, au niveau cantonal, les procédures d'attribution ont été revues en conséquence. Comme pour toute introduction de nouvelle loi, des ajustements sont encore nécessaires, après constats des problèmes résiduels de mise en œuvre.

Par ailleurs, une initiative populaire cantonale constitutionnelle "Pour une politique culturelle cohérente à Genève" a abouti, elle donnera une nouvelle impulsion aux réflexions quant à l'évolution de la politique culturelle du canton de Genève.

Rapport de législature 2014 - 2018

N02 Sport

Office cantonal de la culture
et du sport



REPUBLIQUE
ET CANTON
DE GENEVE

Table des matières

1. Eléments stratégiques.....	p. 3
2. Programme Team Genève.....	p. 3
3. Programme de soutien à la relève.....	p. 4
4. Sport Art Etudes.....	p. 5
5. Accès au sport pour tous.....	p. 7
6. Jeunesse+Sport	p. 7
7. Infrastructures.....	p. 8
8. Manifestations sportives.....	p. 8
9. Dynamisme du milieu sportif.....	p. 9
10. Fonds cantonal de l'aide au sport.....	p. 9
11. Conclusion.....	p. 10

1. Eléments stratégiques

En mars 2014, le Grand Conseil adopte la nouvelle loi cantonale sur le sport, présentée par le Conseil d'Etat. Pour la première fois, un texte légal fixe les domaines d'intervention du canton dans le sport et définit le principe d'une politique coordonnée entre le canton et les communes. La loi instaure un conseil consultatif du sport dont le fonctionnement est défini par un règlement d'application de la loi sur le sport adopté le 1^{er} avril 2015.

La coordination entre le canton et les communes, telle que définie par la constitution et la loi sur le sport, mènent à une nouvelle répartition des tâches en la matière. Discutée pendant l'année 2017, cette répartition est effective dès le 1^{er} janvier 2018 suite au vote de la loi sur la répartition des tâches entre les communes et le canton en matière de sport est adoptée (LRT-3). Le vote de cette deuxième loi a un impact important sur les tâches et responsabilités cantonales. Le canton est désormais exclusivement responsable du soutien à l'élite individuelle (notamment le programme Team Genève); des programmes de la relève élite; de la coordination du dispositif sport-art-études; des activités physiques et sportives à l'école publique et du programme Jeunesse+Sport.

Pendant ces quatre années et demie de législatures, le parlement cantonal a adopté trois lois de subventionnement en faveur respectivement des associations Genève Futur Hockey, Genève-Plage et la Fondation du Stade de Genève.

Relevons encore que depuis le 1^{er} janvier 2017, les services cantonaux de la culture et du sport sont rassemblés au sein d'une nouvelle entité, l'office cantonal de la culture et du sport. La réunion de ces deux domaines d'activités et l'intégration des programmes d'activités de loisirs participent à l'élaboration d'une offre d'accès et de formation mieux coordonnée pour tous les habitants du canton, et particulièrement les jeunes.

2. Programme Team Genève

Créé en collaboration avec la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises, Team Genève est depuis le 1^{er} janvier 2018 un programme uniquement cantonal qui soutient les athlètes d'élite du canton de Genève dans leur préparation pour les grandes compétitions internationales, notamment les Jeux olympiques et paralympiques d'hiver et d'été, les championnats du monde et les championnats d'Europe.

Le programme offre un soutien financier aux athlètes sélectionnés (8'000 F annuels par athlète) ainsi qu'une visibilité médiatique accrue afin de leur permettre d'être connus et reconnus au sein de la population genevoise, la plupart des athlètes pratiquant en effet une discipline sportive médiatiquement confidentielle. Pour cela, le site internet et la page Facebook officiels de Team Genève ont été lancés en avril 2015. Un compte Instagram a quant à lui été ouvert en 2017. Ce soutien médiatique est rendu possible grâce à deux partenaires privés que sont Genève Aéroport et l'Hôpital de la Tour, ce dernier offrant également des prestations médicales.

Les athlètes intégrés au programme sont sélectionnés sur la base de quatre critères qui sont:

- représenter la Suisse lors des grandes compétitions internationales;
- disposer d'une Swiss Olympic Card Or, Argent ou Bronze (reconnaissance de Swiss Olympic pour la valeur de leurs résultats sportifs);

- être Genevois ou membre d'un club genevois ou domicilié dans le canton de Genève depuis trois ans;
- avoir un besoin financier avéré lié à leur activité sportive.

Depuis le lancement du programme en 2012, le nombre d'athlètes sélectionnés au sein de Team Genève a fluctué de la manière suivante, selon les critères ci-dessus:

	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018
Femmes	4	3	2	3	6	3	4
Hommes	4	7	12	14	19	20	18
TOTAL	8	10	14	17	25	23	22

Les athlètes de Team Genève ont participé de manière régulière aux grandes compétitions internationales, notamment aux Jeux olympiques et paralympiques, permettant ainsi à Genève de se positionner comme une place-forte du sport, que ce soit au niveau suisse ou mondial. Parmi ces résultats positifs, citons par exemple:

- Sarah Höfflin, championne olympique et médaille d'or en ski slopestyle lors des Jeux olympiques d'hiver de Pyeongchang 2018;
- Luca Tramèr, champion olympique et médaillé d'or lors des Jeux olympiques d'été de Rio 2016;
- Team de Cruz, médaillés de bronze en curling lors des Jeux olympiques d'hiver de Pyeongchang 2018;
- Tadesse Abraham, diplômé olympique en marathon lors des Jeux olympiques d'été de Rio 2016;
- Celine van Till (équitation) et Magali Comte (tir à l'arc), seules représentantes romandes à avoir participé aux Jeux paralympiques de Rio 2016.

En septembre 2017, le projet-pilote "1 classe – 1 athlète" a également été lancé dans deux écoles primaires genevoises, afin de rapprocher les athlètes d'élite des jeunes écoliers. Les enseignants ont contextualisé les parcours des athlètes et les sports représentés dans des séquences pédagogiques. Les sportifs se sont rendus à plusieurs reprises dans les classes. Ils ont correspondu avec les élèves et ont organisé des initiations sportives. Au retour des Jeux olympiques de Pyeongchang 2018, ils ont rendu visite aux écoles pour présenter leurs médailles. Le projet est désormais à l'étude pour savoir s'il pourra être élargi à plus de classes dès la rentrée de septembre 2018.

3. Programme de soutien à la relève

Créé en collaboration avec la Ville de Genève et l'Association des communes genevoises, le développement des centres cantonaux de la relève est, depuis le 1^{er} janvier 2018, une tâche uniquement cantonale. Il soutient les différentes disciplines sportives dans leur volonté de bonifier le travail de formation des meilleurs talents du canton.

Ce programme de soutien s'est passablement développé entre 2014 et 2018 et de nouveaux centres cantonaux de la relève ont vu le jour.

	2014	2015	2016	2017	2018
Canoë-Kayak					x
Cyclisme					x
Football	x	x	x	x	x
Handball					x
Hockey sur glace	x	x	x	x	x
Tennis de Table			x	x	x
Tchoukball					x
Triathlon					x
Volleyball	x	x	x	x	x

Durant cette même période, un certain nombre d'autres projets (basketball, judo, tennis), présentés à la commission technique de la relève, n'ont pas été retenus.

Durant l'année scolaire 2017-2018, un peu plus de 520 talents ont été intégrés dans les différents centres cantonaux de la relève. La majorité de ces jeunes talents est également admise au sein du dispositif sport-art-études (SAE) mis en place par le canton. A ce titre, ils peuvent disposer de plages horaires leur permettant de s'entraîner de manière intensive, tout en menant à bien leur cursus scolaire.

Avec les montants réalloués dans le cadre de la LRT-3, le budget 2018 destiné aux centres cantonaux de la relève s'élève à 2,1 millions, répartis sur les neuf centres cantonaux existant.

4. Sport-Art-Etudes

Le dispositif sport-art-études (SAE) permet aux jeunes talents de concilier une formation scolaire ou professionnelle et une pratique artistique ou sportive de haut niveau.

Il leur propose les prestations suivantes:

- Aménagement des horaires;
- Libération pour les compétitions;
- Dispense des cours d'éducation physique;
- Possibilité d'allonger la durée des études (en fonction du dossier);
- Soutien scolaire;
- Bilan de santé transdisciplinaire facultatif;
- Coordination et suivi assurés par des doyens spécifiques.

Concernant le sport, le dispositif SAE est réservé en priorité aux disciplines bénéficiant d'un concept de promotion de la relève auprès de Swiss Olympic.

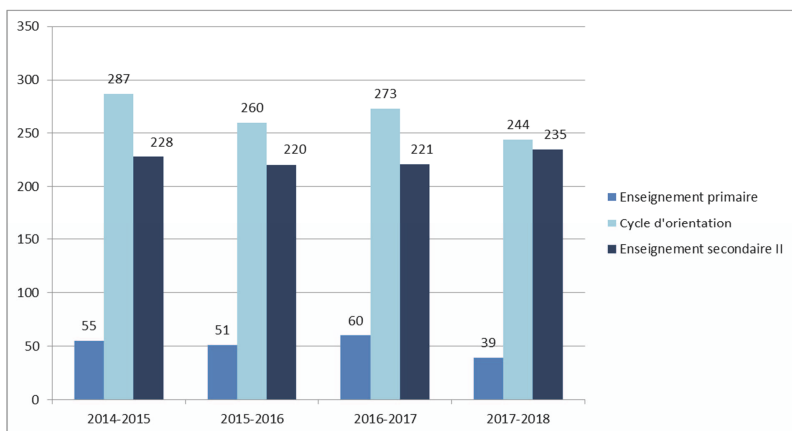
Pour les disciplines artistiques, le dispositif SAE est exclusivement réservé aux élèves susceptibles de suivre, à terme, une formation professionnelle certifiante reconnue par la Confédération (CFC, Bachelor, Master) dans le domaine concerné.

Au niveau de l'enseignement primaire, le dispositif est proposé dans tous les établissements du canton. Au cycle d'orientation, il se déploie dans 6 établissements scolaires: CO des Grandes-Communes, CO de la Florence, CO de Pinchat, CO de Cayla, CO de la Golette, CO de l'Aubépine.

Au niveau de l'enseignement secondaire II, le dispositif est proposé dans 4 établissements scolaires: CEC André-Chavanne, EC Nicolas-Bouvier, CECG Madame de Staël, ECG Henry-Dunant, ainsi que dans tous les centres de formation professionnelle.

Durant la législature 2014-2018, le nombre d'élèves intégrés dans le dispositif SAE s'est stabilisé et compte en moyenne 540 talents artistiques et sportifs chaque année, de l'enseignement primaire à l'enseignement secondaire II. Le nombre de disciplines représentées est également constant, se situant autour de 40 par année scolaire.

Nombre d'élèves intégrés dans le dispositif SAE durant la législature.



Depuis l'année scolaire 2014-2015, le dispositif s'est étendu à la formation professionnelle duale, en collaboration avec l'office pour l'orientation, la formation professionnelle et continue (OFPC). Depuis lors, ce sont 26 apprentis qui ont pu bénéficier des prestations du dispositif, ainsi que du soutien et de la flexibilité de 19 entreprises formatrices favorables au sport de performance. En 2017, les premiers apprentis ayant effectué l'ensemble de leur cursus professionnel dans le dispositif SAE ont obtenu leur CFC.

En 2015, les établissements scolaires partenaires du dispositif SAE au bénéfice du label Swiss Olympic Partner School ont obtenu la reconduction de cette reconnaissance décernée par l'association faitière du sport suisse.

Deux ans plus tard, c'est l'ensemble des réseaux d'établissements de l'enseignement secondaire I et II accueillant des jeunes talents qui ont obtenu la Label Swiss Olympic Partner School. Cette distinction récompense les efforts consentis dans le soutien aux artistes et sportifs de haut niveau.

Dès 2017, et à la suite de différentes enquêtes réalisées sur le dispositif SAE (rapport de l'IDHEAP (2009) et SRED (2014)), l'office cantonal de la culture et du sport mène une réflexion, en collaboration avec les milieux sportifs et culturels, visant l'amélioration du dispositif.

5. Accès au sport pour tous

Dès le regroupement des services de la culture, du sport et des loisirs au sein d'un même office, une réflexion a été menée pour développer tant l'accès à la culture que l'accès au sport. La culture et le sport sont des vecteurs permettant de créer au sein d'une société des dynamiques et des interactions interculturelles et intergénérationnelles favorisant la cohésion sociale.

La participation des citoyens, sans discrimination, à la vie culturelle et sportive vise non seulement le bien vivre ensemble par le partage de règles et de valeurs communes, mais favorise aussi la socialisation à travers les liens et les contacts établis. De plus, la pratique d'une activité physique et/ou sportive permet de développer les capacités créatrices et motrices de tout un chacun. Elle favorise le bien-être, l'épanouissement personnel tout en promouvant l'égalité des chances en termes d'inclusion et de santé.

Au vu de ces constats, en 2016, une étude interne a été menée pour réaliser un point de situation sur les propositions sportives à l'attention des personnes en situation de handicap. Plusieurs recommandations ont été émises visant à l'intégration de tout un chacun aux offres du canton. Notons particulièrement la proposition de mieux communiquer sur les offres existantes par exemple en créant un site internet qui regrouperait toutes les offres des clubs et associations, de viser au développement dans le contexte scolaire de cours d'éducation physique adaptée ou de viser à une meilleure reconnaissance du master en activités physique adaptées, enfin d'encourager par des mesures très simples la pratique du sport par tout un chacun.

6. Jeunesse+Sport

Jeunesse+Sport (J+S) est le programme national de la Confédération pour la promotion du sport auprès des jeunes, en collaboration avec les cantons et les fédérations sportives.

A Genève, le canton assure la mise en œuvre de ce programme par l'organisation de cours de formation pour les moniteurs J+S. Il assure également l'administration de cours et camps que les organisations subventionnées proposent aux jeunes. La Confédération a introduit, en 2012, des mesures pour accroître l'exercice physique et améliorer la qualité de l'offre sportive aux enfants entre 5 et 10 ans. Depuis, le nombre de cours pour les jeunes et le nombre de formation proposés aux moniteurs est en constante augmentation.

Les prestations principales de J+S sont les suivantes :

- organisation d'environ 60 formations de base et perfectionnement annuelles dans 75 disciplines sportives permettant de former chaque année environ 1 400 moniteurs et monitrices (sur un total de 6 000 moniteurs actifs). Depuis quatre ans, l'accent a été porté sur de nouvelles offres de formation et des modules de prévention (Abus sexuels, violence, dopage...)
- Autorisation, contrôle et validation d'environ 3 000 cours et camps pour différents bénéficiaires (clubs, écoles, mouvements de jeunesse) qui organisent des activités pour les jeunes de 5 à 20 ans, répondant aux normes J+S. Ils sont fréquentés par un peu moins de 40 000 participants soit près de 50% de la population de cet âge vivant dans notre canton;

- publication de documents didactiques, prêt de cartes topographiques et de matériel pour des camps, rabais sur les transports.

7. Infrastructures

Dès 2012, le canton a contribué à la planification des infrastructures sportives en établissant une base de données faisant l'état des lieux de l'existant. Ce recensement a été l'objet d'un mandat octroyé à l'Université de Genève. Cette base de données est accessible via le site web et les applications SITG. Une première mise à jour a été effectuée en 2016 et toutes les informations ont été transmises aux municipalités.

Durant l'année 2016, l'étude sur les infrastructures sportives présentes sur le territoire cantonal est mise à jour. Cette vue d'ensemble permet aux communes de mieux planifier les projets de réalisation d'infrastructures sportives.

Le canton s'est également engagé activement avec la Fondation du Stade pour trouver des pistes de stabilisation de sa situation financière. Il réalise les travaux urgents au niveau de l'infrastructure du Stade de Genève pour assurer la sécurité des utilisateurs et des spectateurs et dépose un projet de loi afin d'apporter les moyens nécessaires à la fondation pour exploiter et entretenir durablement les infrastructures. Le Grand-Conseil a adopté un projet de loi, le 25 novembre 2016, portant sur une aide financière annuelle de 1 090 000 F, soit 750 000 F pour assurer les frais de maintenance du stade et 340 000 F pour payer le droit de superficie aux CFF.

Toujours dans le domaine du football, le projet de Pôle, sur la commune du Grand-Saconnex, dédié au Servette FC a démarré en 2014. Un travail considérable a été mené au niveau de la mise à disposition du terrain nécessaire, sur le plan d'aménagement ainsi que sur les perspectives de fonctionnement. Un projet de loi ouvrant un crédit au titre de subvention cantonale d'investissement de 9.5 millions a été déposé en 2018. Le bénéficiaire est la fondation 1890, le futur exploitant du Pôle football.

Afin de pallier au manque de glace et de répondre aux besoins du Servette Hockey Club, une étude de faisabilité visant à construire une nouvelle patinoire a été effectuée. Cette dernière a passé en revue plusieurs options quant à ce projet et deux d'entre elles ont été analysées de manière approfondie: la transformation du site des Vernets et l'exploitation du site du Trèfle-Blanc. Pour ces deux possibilités, la construction d'une patinoire était assortie d'espaces dédiés à des activités commerciales susceptibles d'intéresser des investisseurs. Le site du Trèfle-Blanc est apparu, dans ces conditions, comme le plus propice à une nouvelle patinoire. Plusieurs investisseurs successifs ont été présentés par le Club et plusieurs projets ont été analysés au niveau du canton (DIP, DALE, DETA, DF, DSE).

Enfin, notons la reconduction du contrat de prestations et le vote en 2017 du projet de loi de subventionnement pour un montant de près de 750'000 F en faveur de Genève-Plage.

8. Manifestations sportives

Durant cette législature, le canton s'est engagé dans le soutien et l'organisation de plusieurs manifestations sportives d'envergures contribuant ainsi au rayonnement de Genève dans le domaine sportif.

Au niveau régional, en 2014 et 2016, le canton et la Ville de Genève ont organisé les Jeux du Grand Genève. Si lors de la première édition, les collectivités publiques étaient les porteurs de l'évènement, elles ont décidé de mandater une association pour la seconde. Près de 3'000 participants ont pris part aux deux éditions. Rappelons que ces jeux se déroulent sur un territoire transfrontalier, proposent une trentaine de compétitions à des jeunes sportifs de la relève. Ils ont pour objectifs à la fois de mettre en valeur les talents de demain tout en renforçant la cohésion sociale au sein du Grand Genève.

Au niveau national, en mai 2018, l'association Ge2018, en collaboration avec le canton et la Ville, a organisé les Jeux nationaux d'été Special Olympics pour personnes en situation de handicap mental. Près de 2'000 athlètes, entourés de leur coaches et leurs familles, ont été réunis sur treize sites de compétitions. Les équipes venaient de Suisse mais aussi d'ailleurs. Inspirés par le serment de Special Olympics: "*J'essaierai de gagner, mais si ne n'y arrive pas, je participerai avec courage et détermination*", les athlètes comme les très nombreux bénévoles et les associations sportives genevoises se sont tous engagés sans compter pour que cette aventure humaine et sportive soit un réel succès. Cet évènement, initié par le canton, a témoigné de la volonté des collectivités publiques d'œuvrer concrètement pour l'intégration, le partage et le bien vivre ensemble au sein du canton.

9. Dynamisme du milieu sportif

Depuis 2014, le canton a organisé des événements cantonaux fédérateurs. Ainsi, le Forum cantonal du sport propose chaque année des réflexions et des échanges sur les thématiques prégnantes au niveau du sport local et global. De même, l'Homage aux champion-ne-s, organisé en collaboration avec la Ville de Genève, vise à récompenser chaque année les champions suisses genevois provenant de tous les sports et de toutes les catégories d'âges.

Dans la perspective de profiter des expériences et du dynamisme des milieux sportifs, l'action cantonale consulte ses derniers afin de construire des politiques publiques en adéquation avec les besoins et le contexte genevois.

Ce dynamisme émane du tissu sportif constitué des sportifs, des associations et clubs ainsi que des nombreuses manifestations sportives organisées dans le canton. Le Fonds cantonal d'aide au sport y participe pleinement en apportant régulièrement son soutien.

10. Fonds cantonal de l'aide au sport

Alimenté chaque année par la part des bénéfices de la Loterie Romande destinée au Canton de Genève, les soutiens alloués par le Fonds cantonal d'aide au sport ont fluctué depuis 2014 entre 4 et 5 millions. Le Conseil d'Etat a ainsi pu soutenir financièrement les acteurs du sport genevois, issus de plus de 60 disciplines sportives différentes. Avec plus de 60% des aides ordinaires attribuées, les associations cantonales et les clubs sportifs constituent le domaine le plus soutenu. Suivent ensuite les manifestations, le sport d'élite, les infrastructures, la promotion de la relève et le sport pour tous.

Voici quelques exemples emblématiques de manifestations sportives soutenues et participant au rayonnement national et international de Genève.

Coupe Davis: En 2014 et en 2015, l'Association SwissTennis choisit Genève pour l'accueil du quart, de la demi-finale et le match de barrage de la Coupe Davis. Ces matches, en présence de Roger Federer et Stan Wawrinka ont rassemblé jusqu'à 19'000 spectateurs à Palexpo.

Geneva Open: La première édition du Geneva Open ATP 250 a eu lieu en 2015 et le tournoi investit le parc des Eaux-vives chaque année depuis lors.

FedCup: En 2017, le 1^{er} tour de la FedCup entre la Suisse et la France est organisé à Palexpo. Ce match a attiré jusqu'à 3 500 spectateurs.

CHI: L'un des plus prestigieux concours hippiques du monde. Chaque année, à Palexpo, il réunit les meilleurs cavaliers et meneurs de la planète sur la plus grande piste indoor du monde.

Jeux du Grand Genève: La 2^e édition des Jeux du Grand Genève soutenue, par de nombreux partenaires institutionnels, a eu lieu durant le mois de mai 2015 avec la participation de plus de 3'000 participants répartis sur une dizaine de sites. En 2016, à l'occasion de la 3^e édition, le nombre de participants est resté le même et s'est décliné dans 23 disciplines sportives et sur 6 sites sportifs basés dans la région du Grand Genève.

Special Olympics: La candidature genevoise pour l'organisation des Jeux nationaux d'été 2018 de Special Olympics, dans laquelle le canton a été fortement impliqué, a été retenue en septembre 2015. Rassemblant 1 800 athlètes en situation de handicap mental et 600 coaches, les jeux nationaux d'été 2018 du mouvement Special Olympics Switzerland ont eu lieu à Genève du 24 au 27 mai. L'événement, qui a nécessité 3 ans de préparation, était réparti sur 7 sites dont au cœur la Plaine de Plainpalais.

Coupe de Suisse de football: En 2017 encore, Genève a accueilli la finale de la Coupe de Suisse de football au Stade de Genève entre Sion et Bâle.

Coupe de Suisse de Basket: La finale 2017 de la Coupe de Suisse de Basket a eu lieu à l'Arena entre les Lions de Genève et le BBC Monthey.

A noter qu'en 2015, Genève a accueilli une manche de la Coupe du Monde de gymnastique acrobatique, les Championnats d'Europe universitaires de tennis de table ainsi que les championnats d'Europe de triathlon.

11. Conclusion

Le service cantonal du sport a rempli ses missions jusqu'à la création de l'office cantonal de la culture et du sport en janvier 2017.

Le processus de répartition des tâches entre canton et communes a débouché sur une loi. Cette dernière, la LRT-3, est entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018, aussi, un temps de mise en œuvre et d'adaptation est à prévoir.

En terme financier, la LRT-3 induit un transfert budgétaire des communes au canton d'un montant total de 308 000 F.